

FICHE DE POSTE

Kinésithérapeute

Document créé le	Référence	Historique des versions
20/07/2021	FDP – INF JOUR - 005	Version 1

	Rédaction	Vérification	Validation
	Peggy SOLINAS <i>Référente GPMC</i> Elsa GAUVIN <i>CSS PLUS</i>	Denis DIONNET <i>Directeur des Soins</i> <i>Coordonnateur Général des soins</i>	Dominique ALLEMAND <i>Directeur des Ressources Humaines</i>
Date			

Codification R.N.M.S.A. (*Répertoire National des Métiers de la Santé et de l'Autonomie*)

Intitulé du métier	Code Métier
INFIRMIER(E)	05C10
Famille	Sous-famille
SOINS	SOINS INFIRMIERS

1 – Présentation de l'établissement :

Établissement Public de Santé Mentale, le **Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI)** constitue un **acteur majeur du soin psychiatrique en Auvergne-Rhône-Alpes** en desservant plus de **800 000 habitants** sur les deux tiers Sud-Isère. En effet, une des particularités de cet établissement est d'avoir son site principal sur la commune de Saint-Egrève tout en comptant plus de **70 lieux de soins** répartis sur l'ensemble du territoire.

Organisé en six pôles cliniques de psychiatrie générale et de spécialités, adulte et enfant, le CHAI est un **établissement dynamique**, en perpétuelle évolution, afin d'offrir à ses patients **une prise en charge de qualité**.

Le CHAI fait partie du **Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Alpes Dauphiné** dont l'établissement support est le CHU Grenoble Alpes et qui regroupe neuf établissements publics de santé (CHU Grenoble Alpes, CH de Voiron, La Mure, Rives, Saint-Geoire-en-Valdaine, Saint-Laurent-du-Pont, Tullins, Uriage et CHAI).

Le GHT a défini un **projet médical partagé qui ambitionne une amélioration concrète de la prise en charge des patients au sein de parcours de soins coordonnés**. Il revient au CHAI d'animer le pilotage de la filière psychiatrique. Au-delà du GHT, le CHAI a tissé de nombreux liens avec des structures sociales et médico-sociales, des associations ainsi que des collectivités territoriales.

Le **service des spécialités médicales** a pour mission de répondre aux besoins somatiques des patients et de prendre en charge au plus près du lieu d'hospitalisation les demandes de soins. Le service bénéficie de consultations spécialisées sur rendez-vous afin d'améliorer la prise en charge globale du patient.

2 – Définition du poste :

Le Masseur Kinésithérapeute a une activité transversale dans l'établissement. Il intervient sur des champs d'activité divers : musculo-squelettique, neuromusculaire (central et périphérique), interne, avec une prédominance du champ psychocorporel.

Ingénierie du processus kiné avec évaluation des patients, diagnostic kinésithérapique, intervention thérapeutique et éducation du patient en coordination avec les professionnels.

Réalisation des soins de rééducation et de réadaptation afin de maintenir ou restaurer le mouvement et les capacités fonctionnels et qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic et au traitement.

3 – Environnement du poste :

Lieu principal d'affectation :	CHAI
Pôle / U.F. de rattachement :	Pôle Liaison Urgences et Spécificités
Liens hiérarchiques :	Cadre de santé des spécialités médicales Cadre supérieur de santé du PLUS Coordonnateur général des soins.
Liens fonctionnels :	Médecin responsable d'UF Médecins généraliste Médecin chef de pôle
Agent en responsabilité directe :	
Contraintes éventuelles liées au poste :	Horaires en journée.

4 – Description du poste :

ACTIVITES PRINCIPALES *(liste non exhaustive)*

- Examen clinique, recueil des données et bilan kinésithérapique.
- Établissement des objectifs du programme de traitement et des soins de rééducation et de réadaptation à mettre en œuvre.
- Réalisation de techniques de kinésithérapie en individuel ou en collectif.
- Information et éducation de la personne et de son entourage.
- Rédaction du dossier patient en masso-kinésithérapie et d'une fiche de synthèse lorsque cela est nécessaire pour des protocoles particuliers ou des rééducations au long cours.
- Transmission d'informations écrites et orales pour assurer la traçabilité et le suivi des soins et la coordination interprofessionnelle.
- Accueil et encadrement pédagogique des étudiants et des stagiaires.
- Réalisation d'études et de travaux de recherche.
- Vérification et contrôle des matériels.
- Enregistrement des données liées à l'activité pour cotation des actes.
- Mise en œuvre des procédures d'élimination des déchets.
- Veille scientifique et professionnelle.

5 – Profil du poste :

QUALITES METIER ATTENDUES

(Aptitudes, qualités et comportement professionnel)

- Inscription dans un processus d'analyse et de réflexion : capacité d'écoute et d'adaptation au profil psychiatrique du patient et à son entourage, proposer des techniques en fonction des aptitudes du sujet, et en fonction de la situation (baisse de la vigilance, patient en chambre d'isolement...).

- Respect du secret professionnel, des règles professionnelles, et de la réglementation liée au service public hospitalier (droits et devoirs).
- Autonomie, Sens des responsabilités, rigueur de travail.
- Réserve dans le comportement, maturité, calme, diplomatie, discrétion, tolérance et respect de la personne.
- Travail en équipes pluri professionnelles.
- Curiosité d'esprit, esprit d'initiative.
- Inscription dans un processus de formation continue en lien avec les attentes institutionnelles et le secteur d'activité.
- Mobilité institutionnelle et dynamisme autour du projet professionnel.
- Capacité pédagogique (encadrement de stagiaires et tutorat).
- Présentation soignée et respect de la tenue professionnelle.

QUALITES SPECIFIQUES POUR LE POSTE

- Evaluer les potentiels fonctionnels de la personne et identifier les situations de handicap en tenant en compte des facteurs environnementaux et personnels.
- Elaborer et formaliser le diagnostic kinésithérapique.
- Choisir les actions masso-kinésithérapiques adaptées aux situations de soins et de prévention en respectant les protocoles d'hygiène et les règles de bonnes pratiques.
- Créer une relation de confiance avec le patient et son entourage.
- Éduquer, conseiller le patient et l'entourage en vue d'une démarche d'autonomisation.
- Évaluer la qualité des pratiques et des résultats des actions masso-kinésithérapiques avec la collaboration du patient, de son entourage et des professionnels de santé.
- Organiser son travail en fonction des priorités.
- Travailler en équipe pluri professionnelle.
- Utiliser les équipements et les matériels de kinésithérapie.
- Analyser et synthétiser des informations sur la situation du patient.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires de travail du poste

Horaires postés alternants
Repos variables
Poste à 100 %

Astreintes : oui non

Périodicité de l'astreinte : Néant

Relationnel dans le poste de travail

Travail seul Travail en équipe Travail au contact du public

AUTRE :

- Poste en lien fonctionnel avec l'ensemble des acteurs hospitaliers

Déplacements liés au poste de travail

Agglomération D'un site à l'autre

Autres (préciser)

Véhicule lié au poste de travail

oui non

Type de véhicule utilisé

VL PL Scooter Engins Fourgon

Permis pour le poste de travail

A B EB C EC D ED












Autres (préciser)

6 – Risques associés au poste

Les risques communs à l'ensemble des professionnels et/ou spécifiques au poste sont identifiés dans le DUERP.

Surveillance médicale

Spécificités du suivi médical liées aux caractéristiques du poste
(à compléter avec le médecin de travail de la collectivité)

Surveillance médicale renforcée		<input type="checkbox"/> Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Non			
Vaccinations obligatoires : DT polio - Hépatite B – Anti-Covid							
Vaccinations recommandées : ROR							
PROTECTION INDIVIDUELLE MISE A DISPOSITION							
DESIGNATION		Qté	Précisions	DESIGNATION		Qté	Précisions
	Rehausseur d'écran	1	Ecran à hauteur réglable		Filtre écran	1	Filtre intégré
	Fauteuil ergonomique	1			Repose pieds		Sur demande
	Repose poignets		Sur demande		Vêtements de travail		Tenue professionnelle
	Gants (chimique, mécanique, autres ...)		Gants latex / vinyle		Blouse de protection		Sur-blouse à usage unique
	Lunettes				Ecran facial		
	Masque de protection à usage unique		Masque chirurgical / FFP2		Autre		

FORMATIONS PERMETTANT LE MAINTIEN DE L'EMPLOYABILITE AU POSTE DE TRAVAIL (intégration / autonomisation)		
Formation(s) obligatoire (s) au poste de travail		
<input checked="" type="checkbox"/> Journée d'intégration <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre l'incendie <input checked="" type="checkbox"/> Gestes et soins d'urgence		

7 – Missions transversales

*** Texte de référence :**

TITRE I – Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (loi Le Pors)

TITRE IV – Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière – version consolidée au 19 décembre 2012

- Remarques :

* Cette fiche de poste est susceptible d'évoluer au gré des modifications de l'organisation du service et de l'évolution des activités de l'établissement, sans qu'une version corrective papier ne soit obligatoirement élaborée (le document actualisé est disponible en permanence sur la Gestion Documentaire).

* L'agent est recruté au nom de l'établissement, et non au seul bénéfice d'un pôle, d'un service, d'un site, d'une résidence ou d'un bâtiment.

* En ce sens, il peut être appelé à réaliser occasionnellement ses missions sur un autre site que celui correspondant à son affectation habituelle.

* Pour des raisons de continuité de service, il peut également être demandé à l'agent, détenteur uniquement de son grade et non de son poste, de réaliser temporairement ses missions et activités métiers sur un autre site et au profit d'un autre pôle ou d'un autre service. Pour les mêmes raisons de continuité de service, et en fonction de son site d'affectation principale, l'agent peut être sollicité lors de cas de force majeure (plan blanc, évènementiel, ...).

* En tant qu'agent de l'établissement, une participation active aux différentes réunions en place au sein du service, du pôle et/ou de l'institution pour lesquelles sa présence est requise est attendue.

* La présente fiche de poste ne vise à aucune exhaustivité de missions, de tâches ou d'activités. Sa lecture s'effectue en lien avec les textes réglementaires régissant le métier, le référentiel métier-compétences disponible auprès de la cellule Qualité et les référentiels de formation en vigueur. Une activité demandée à un agent et qui ne ferait pas partie de la présente fiche de poste ne saurait être opposée par ce dernier si celle-ci correspond au cadre réglementaire et professionnel décrit par les autres documents cités précédemment.

Fiche de poste remise à :

Le :

Signature de l'agent :